

RÈGLEMENTS

À sa séance du 8 décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-246 Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016);
- Règlement CA-24-251 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2016;
- Règlement CA-24-247 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-248 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-249 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-250 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 476 autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2015-2016;
- B-3, o. 477 relative à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 10^e partie, A);
- B-3, o. 478 nécessaire à la tenue de l'événement « Zones chaleureuses » sur la Place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame Est et de la Commune, du 1^{er} janvier au 6 février 2016;
- 01-282, o. 159 permettant l'installation de bannières annonçant les événements qui se tiendront à la Maison du développement durable en 2016;
- C-4.1, o. 155 implantant une voie réservée aux véhicules d'urgence, à contresens entre le 1212 de la rue Drummond (Caserne 25) et le boulevard René-Lévesque Ouest et abrogeant l'ordonnance C-4.1, o. 116 déterminant le changement de direction de la rue Drummond entre le boulevard René-Lévesque et la rue Ste-Catherine;
- 15-039, o. 4 ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et la cuisine de rue (15-039).

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 décembre 2015

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie